



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 17 octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de Relance

Au moins 254 projets rentrés pour la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance en Wallonie. Le Plan Equilibre rencontre un important succès et répond aux attentes des citoyens.

Les pouvoirs locaux, l'UWE et le secteur associatif ont rentré **au moins 254 projets pour la création de plus de 5000 places d'accueil de la petite enfance en Wallonie**. L'appel à projets « Plan Equilibre » s'est clôturé hier soir à minuit.

Lancé à l'initiative de la Ministre en charge de l'Infrastructure de la petite enfance, Valérie De Bue, le Plan Equilibre rencontre un grand succès. Il prévoit la création de 3143 nouvelles places d'accueil de la petite enfance en Wallonie d'ici à août 2026 **pour un montant de plus de 130 millions d'euros d'investissement**.

C'est la première fois depuis le lancement de tels plans de création de places d'accueil que le nombre de projets rentrés est supérieur à l'offre. Ce succès démontre que le plan Equilibre répond à une attente forte de la société et que les mesures spécifiques d'accompagnement ainsi que la simplification des procédures permettent de susciter un nombre supérieur de projets.

Le nombre de projets rentrés étant supérieur à l'offre, un classement sera établi par l'ONE et le Service public de Wallonie Intérieur et Actions sociales sur base des critères établis dans l'appel à projets. La sélection définitive des projets sera présentée au Gouvernement de Wallonie en décembre pour décision. **Les travaux de création ou d'extension de crèches pourront donc débuter dès le début de l'année 2023.**

« Les places d'accueil pour les enfants en bas âge sont aujourd'hui en nombre insuffisants. Cela contraint de nombreuses familles à s'organiser ou se réorganiser différemment voire impose un arrêt de travail d'un des deux (futurs-) parents », précise la Ministre en charge de l'Infrastructure de la petite enfance, Valérie De Bue. *« Ce plan permet de lutter contre les freins à l'emploi et à la formation pour accéder au marché du travail. »*

Rappel de quelques critères d'éligibilité

- Les places projetées devront être ouvertes au plus tard pour le 31 août 2026

- Les infrastructures devront atteindre les normes de performances énergétiques et environnementales prévues dont notamment un taux d'isolation thermique performant et le recours à des matériaux de construction biosourcés ;
- Le porteur de projet devra s'engager à répondre aux conditions d'octroi du subside de renforcement prévues par le contrat de gestion de l'O.N.E. 2021-2025.
- Les infrastructures projetées devront prioritairement être implantées dans des zones accessibles (transport en commun, etc.) et à proximité d'une offre de services publics (CPAS, Espace numérique public, associatif, insertion formation...)